



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 21 juillet 2026
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE, STATIONNEMENT,
CIRCULATION
Chemin des usages, la Borne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 20.07.2026, par l'entreprise R2 l'Energie d'éclairer, TSA, 70011 chez Sogelink, 69134 DARDILLY CEDEX
- Afin de permettre le bon déroulement d'une réparation boîte ENEDIS souterraine, chemin des usages, la Borne 18250 HENRICHEMONT, à partir du 08 septembre et ceux pendant 3 jours calendaires
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune d'Henrichemont donne permission de voirie à l'entreprise R2 l'Energie d'éclairer, TSA, 70011 chez Sogelink, 69134 DARDILLY CEDEX afin d'effectuer une réparation boîte ENEDIS souterraine, chemin des usages, la Borne 18250 HENRICHEMONT, à partir du 08 septembre 2026 et ceux pendant 3 jours calendaires

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 3^{ème} : Le stationnement sera interdit aux droits des travaux aux mêmes dates. De plus, la circulation se fera en alternat par des feux tricolores.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260721-2026_92-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 21/07/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE



Publié sur le site internet de la commune le